



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 15 décembre 2025 à 20 heures 30 minutes
Salle Marianne

Présents : Mme BASTIEN Lydia, M. BOURGEOIS Eric, M. CLAUS Johan, M. HOGNON Olivier, Mme LACROIX Tiphaine, Mme PARMENTELOT Sabine, Mme PENAZZI Catherine, M. ROUYER Hervé, M. ROUYER Mathieu, Mme WLODARCZYK Rachel

Procuration(s) : /

Absent(s) : /

Excusé(s) : /

Secrétaire de séance : M. CLAUS Johan

Président de séance : Mme PARMENTELOT Sabine

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Johan Claus est désigné secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025.

3 - Prorogation de l'aménagement forestier pour la période 2026-2030- DCM 37-2025

Le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de prorogation de l'aménagement forestier de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16, du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- la présentation des motivations de la proposition de prorogation,
- l'analyse du contexte forestier,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans.

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'arrêté de prorogation de l'aménagement proposé.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Renouvellement du bail de location du droit de chasse en forêt communale période 2025-2028 - DCM 38-2025

Le Maire rappelle au Conseil que la délibération 26-2022 par laquelle la Commune a accordé le droit de chasse sur 103ha 48a 15ca de parcelles forestières à l'ACCA d'Euvezin contre le versement de la somme de 1 500 € annuels. Le Maire propose de renouveler cet accord amiable pour la période 2025-2028. En outre, il donne lecture du détail des clauses générales de location et le soumet au vote du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil accorde le renouvellement du droit de chasse à l'ACCA d'Euvezin à compter du 1er juillet 2025 pour une durée de trois ans, fixe la redevance à 1 500 € annuels, approuve les dispositions du cahier des clauses générales et mandate le Maire pour signer le bail et le document afférant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Approbation du devis électricité pour les travaux de la maison communale - DCM 39-2025


Le Maire présente au Conseil le devis qu'il a fait établir par l'électricien Patrick Hemonet pour la mise aux normes de la maison communale du 8 rue du Pont. Le total des travaux d'électricité s'établit à 2 252,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ce devis et autorise le Maire à le signer.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21h30

Le Secrétaire de séance,


Johan CLAUS

Fait à EUVEZIN
Le Maire,


Sabine PARMENTELOT

